

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

délibération :
N° 2014_34_2

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille quatorze, le mercredi 17 décembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 09 Décembre 2014

Présents :

Titulaires : , Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLOU Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

Objet : Fixation de l'indemnité représentative de logement 2014 pour les instituteurs

Absent(s) : Monsieur BERNIER WILFRID

Secrétaire de Séance : Monsieur Gérard LIOT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Préfet propose la fixation de l'indemnité représentative de logement de 2014 pour les instituteurs et directeurs d'école ne bénéficiant pas de logement de fonction, à un montant de base de 2185,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide la fixation de l'indemnité représentative de logement de 2014 pour les instituteurs et directeurs d'école ne bénéficiant pas de logement de fonction, à un montant de base de 2185,00 €;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis et rendu exécutoire à la date du 17/12/2014 et transmis en sous-préfecture le 18/12/2014

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT